

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 mars 1867](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 mars 1867

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 mars 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

### Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin constate que l'expertise ne lui est pas favorable. Il demande à Oudin-Leclère de se mettre en relation avec Lecoq de Boisbaudran à qui il demande d'aller plaider à Vervins. Godin estime que la situation est difficile dans la mesure où le tribunal a admis qu'il était obligatoire de placer des émaux à l'intérieur des appareils et que ce n'était pas le fait de Jacquet.

### Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieux cités

- [6, rue du Pont-de-Lodi, Paris](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (114r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Genève le 21 mars 1764

114

Monsieur Oudin-Lubron

Le succès est en effet assez peu favorable à ma cause. est pour moi une habitude de malheur dans les procès que je suis tenu de chercher.

M. de la barrière de la Cour du pont de la Vierge à Paris a suivi mon affaire à Paris je suis en conséquence le plus indigne à servir je dois peu de correspondance avec lui pour la direction à donner à cette affaire et les conclusions à prendre.

La situation est difficile le tribunal et la cour ayant voulu admettre que les ordres que par traité je me suis obligés que de mettre à l'arrière des objets pour les servir soient obligatoires à l'intérieur parce que cela a été fait la prisonnière de mon adversaire le sert d'une façon complète.

J'envisage à mon avocat l'accomplissement du rapport que vous m'avez adressé. Je dois peu examiner cette affaire avec plus d'attention que la première fois. Elle est assez compromise pour cela. Je vous prie mes respects.

Oudin-Lubron